

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**PONT-A-MOUSSON – L'imagerie – Résidence séniors – F
F09FC40X005**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

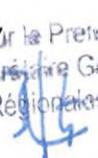
Vu la demande formulée par la commune de Pont-à-Mousson souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site de L'imagerie situé sur son territoire communal en vue de créer une résidence séniors,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Pont-à-Mousson et la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 56 ares ; le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Pont-à-Mousson et la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson la convention foncière annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région,
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général pour les Affaires
 Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER